



RESOLUTION ACTION SOCIALE

Le Congrès de la Fédération des Finances FO réuni les 20, 21 et 22 octobre 2009 à ERDEVEN dénonce la détérioration notoire des conditions de travail des agents liée à l'amplification des réformes en cascade et aux diminutions drastiques des effectifs et des moyens de fonctionnement.

Le Congrès déplore les conditions du dialogue social, qui placent le plus souvent les organisations syndicales devant le fait accompli et ignorent les représentants du personnel.

Il dénonce la transformation des instances de dialogue social en chambres d'enregistrement ou de déclinaison d'une politique sociale d'effets d'annonces politico-médiatiques au service des ministres successifs.

Opposé à une politique dogmatique de restrictions budgétaires, le Congrès revendique et exige une revalorisation conséquente du budget et dénonce l'amputation ministérielle du budget d'action sociale à hauteur de 5%.

Le Congrès prend acte de l'autonomie des associations gestionnaires des prestations d'action sociale : Association pour le Logement des Personnels des Administrations Financières (ALPAF), Association de Gestion pour la Restauration des Administrations Financières (AGRAF), et Education Plein Air Finances (EPAF). Elle a eu pour conséquence une réduction nette de leurs subventions, sources essentielles de leurs moyens de fonctionnement.

Le Congrès exige un montant de subvention suffisant, pour permettre l'amélioration des prestations, correspondant aux besoins et aux attentes des agents ainsi que des créations de prestations.

Le Congrès revendique une égalité d'accès aux prestations pour tous les agents issus des Finances, quelle que soit l'implantation géographique de leur service (y compris MEEDDM, DDI, DIRECCTE). Cette égalité d'accès passe par la définition et le financement au niveau national, des orientations et du contenu de la politique d'action sociale.

Convaincu de la priorité que constitue le caractère collectif des prestations, le Congrès est déterminé à défendre une action sociale permettant une réelle amélioration des conditions de vie de tous les agents, actifs et retraités.

ACTION SOCIALE INTERMINISTÉRIELLE

Le Congrès réaffirme son attachement au maintien d'un socle commun de prestations interministérielles et son opposition à toute déconcentration de la politique d'action sociale interministérielle.

Le Congrès considère que la mutualisation découlant de la réforme de l'administration territoriale de l'Etat (création de pôles régionaux – organisation des préfetures) est source de régression des prestations et n'est sous tendue que par une logique purement budgétaire, car elle se traduit par un resserrement des structures, des réseaux et des suppressions d'effectifs.

Le Congrès rappelle que la mise en place progressive des plates-formes auprès des préfets ne doit être regardée que comme l'appui technique aux administrations dépourvues d'une action sociale efficace et non se substituer à l'ensemble des actions sociales. Il s'oppose à toute mise sous tutelle préfectorale du fait d'une globalisation et d'une déconcentration des crédits et combat l'instauration d'une action sociale individualisée et différenciée selon les départements d'affectation.

Le Congrès constate que les montants et les conditions d'octroi des prestations interministérielles sont encore loin de répondre aux attentes des agents.

Il dénonce :

- l'insuffisance depuis deux années, de crédits affectés à la réservation de logements,
- la suppression de l'aide ménagère à domicile (AMD) pour les agents retraités créant une double injustice : la perte de salaire et la perte d'autonomie
- la frilosité de la Fonction Publique dans la réservation de places de crèches.

Il réclame :

- l'élargissement du CESU (chèque emploi service universel) à toutes les prestations de la vie courante (ménage, aide à domicile, petits travaux, aide aux devoirs) participant ainsi à un réel plan de relance de l'emploi ;
- la restauration de l'AMD aux agents retraités et de manière plus large l'accès pour les retraités à toutes les prestations de l'action sociale interministérielle.
- une implication plus grande dans le maillage territorial des services collectifs répondant aux conséquences de la mobilité accrue et parfois très rapide des fonctionnaires (les mutations se font parfois dans des lieux dépourvus de logements), de moyens de transports adaptés, de lieux de restaurations de proximité et de possibilités d'accueil en crèches ;
- la revalorisation des montants et l'assouplissement des conditions d'octroi de l'ensemble des prestations interministérielles ;
- la relance des réservations de logement, l'amélioration du parc locatif préfectoral en terme quantitatif et qualitatif et le respect des droits des agents des Finances dans les attributions de ces logements, et demande pour ce faire qu'un état annuel soit communiqué au CIAS (Comité Inter ministériel d'Action Sociale) et aux SRIAS (Section régionale Inter ministérielle d'Action Sociale) ;
- la poursuite de la création et de la rénovation des restaurants inter administratifs.

Le Congrès reste toutefois vigilant sur :

- Le respect par la Fonction Publique des avis du CIAS ;
- la disparité territoriale que pourrait créer les SRIAS en formulant des propositions visant à promouvoir la création, la coordination et l'utilisation commune des équipements sociaux et des offres de services collectifs dans leur région,
- le respect du rôle des SRIAS dans la communication et la mise en œuvre de l'action sociale interministérielle au niveau déconcentré.

Le congrès maintient sa revendication d'augmentation de la participation de l'Etat sur les chèques vacances.

Il dénonce une mauvaise gestion logistique des dossiers.

Il demande la prise en charge au niveau Fonction Publique de l'Aide au logement au bénéfice des agents ayant des enfants étudiants.

ACTION SOCIALE MINISTERIELLE

► ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Le Congrès dénonce les restrictions ou remises en cause des autorisations d'absence accordées aux agents pour participer aux actions de prévention et initiatives mises en œuvre par les CDAS (Comité Départemental d'Action Sociale).

Le Congrès revendique la création pour les TOM et les COM, d'une structure équivalente au CDAS. Dans l'attente, il exige que le bénéfice de l'ensemble des prestations d'action sociale soit ouvert à tous les agents affectés dans ces territoires, actuellement démunis d'action sociale. Le Congrès exige que des négociations soient ouvertes sur cette lacune.

Le Congrès rappelle que les groupes de travail ne se substituent ni au CNAS (Conseil National d'Action Social) ni aux CDAS. Il réclame des formations spécifiques pour tous les membres des CDAS.

► PARITARISME – REPRESENTATIVITE

La mise ne place de l'autonomie des associations gestionnaires des prestations d'action sociale ministérielle (ALPAF, AGRAF, et EPAF) a profondément modifié le rôle des organisations syndicales. Outre des effets néfastes en matière de subvention, elle a en effet transféré une partie des prérogatives du CNAS vers le conseil de surveillance et l'assemblée générale de chacune des associations. Le Congrès invite les militants à s'investir dans les instances de ces associations.

Le Congrès rappelle fermement son attachement aux instances paritaires et consultatives que constituent le CNAS et les CDAS, et considère que seule la définition au niveau national de la politique d'action sociale permet de garantir l'égalité de traitement et d'accès des agents aux prestations sur l'ensemble du territoire.

Le Congrès réaffirme que la représentativité au sein des instances "action sociale" doit continuer à s'opérer sur la base des résultats des élections aux commissions administratives paritaires et aux commissions consultatives paritaires.

► **DECONCENTRATION**

Le Congrès réaffirme son opposition au principe du Budget d'Initiative Locale (BIL) qui accentue les disparités de traitements entre actifs et retraités des départements.

► - **MOYENS DES DELEGATIONS**

Moyens en personnels

Le Congrès exige l'amélioration du barème des moyens administratifs affectés aux délégations en tenant compte du nombre d'agents actifs, mais aussi des particularités de certains départements notamment au regard du nombre de retraités, des charges liées à l'organisation des déplacements pour les colonies de vacances et des difficultés socio-économiques.

Attaché au principe de l'élection du délégué, le Congrès exige que celle-ci se déroule dans le strict respect de l'arrêté du 15 janvier 2002 et de sa circulaire d'application.

Malgré l'effort accompli pour assurer la couverture du territoire en assistant(e)s de service social, le Congrès maintient sa revendication de création de postes d'assistant(e)s supplémentaires afin de renforcer les équipes existantes dans les départements où les besoins le nécessitent.

La circulaire du 21 juillet 2005 réorganise le service social. Le Congrès rappelle son opposition à toute idée d'instrumentalisation de la politique d'action sociale au profit de la gestion des ressources humaines. Le Congrès combattra toute tentative de mise en place d'un service social au service des gestionnaires des ressources humaines, et d'anticipation des réformes.

Les correspondants sociaux étant les relais indispensables de la politique d'action sociale, le Congrès exige le comblement des vacances de postes et l'octroi par les directions des décharges d'activité nécessaires à l'exercice de leur mission et une formation adaptée à leur poste. Il demande la rédaction d'une doctrine d'emploi des correspondants sociaux et une plus grande transparence dans leur mode de désignation.

Le Congrès réclame l'établissement, en concertation avec les organisations syndicales, de protocoles de gestion entre la DPAEP (Direction du Personnel et de l'Adaptation à l'Environnement Professionnel) et les directions garantissant aux délégués et assistants de délégation des conditions de déroulement de carrière identiques à celles des autres agents. Il exige les mêmes garanties pour les personnels de statut "Centrale" en poste dans les délégations. Il demande l'harmonisation indemnitaire entre ces différents personnels de manière à ce qu'à fonction identique corresponde un niveau de rémunération identique. Il revendique en outre l'amélioration des déroulements de carrière des assistant(e)s de service social et des infirmier(e)s.

► **MOYENS MATERIELS**

Le Congrès revendique :

- la poursuite et l'achèvement des opérations de relogement et de rénovation des délégations ;
- l'attribution des dotations nécessaires en matériel informatique, bureautique et en moyens de transport ;
- la mise à disposition de locaux de proximité équipés et adaptés à la confidentialité, pour les personnels médico-sociaux.
- le respect par les directions de la prise en charge effective des frais de fonctionnement des délégations.

► RESTAURATION

Le Congrès réaffirme son attachement au principe de la restauration collective de proximité et de qualité, une obligation pour l'employeur. Il dénonce la suppression des restaurants administratifs au prétexte de la modernisation des services.

Il revendique la création, la rénovation et la mise aux normes d'hygiène et de sécurité des restaurants administratifs.

Il est attaché à la poursuite de la politique d'harmonisation tarifaire et s'oppose à une augmentation systématique des plafonds d'harmonisation visant à faire supporter aux seuls agents l'augmentation du prix du repas.

Le Congrès exige que l'administration attribue réellement aux responsables des associations gérant les restaurants administratifs, les crédits d'heures nécessaires pour exercer pleinement leur mission.

Le Congrès maintient sa revendication permanente de réévaluation de la subvention repas et de l'indice plafond au niveau de l'indice terminal de la catégorie "B".

Le Congrès prend acte de la circulaire du premier ministre du 3 décembre 2008, prise en application de la circulaire européenne du 2 mai 2008 imposant l'intégration de 15% en 2010 et 20% en 2012 de produits biologiques dans les repas servis dans toutes les structures de restauration collective.

Le Congrès dénonce l'absence des moyens financiers appropriés à l'accompagnement de cette exigence. Le congrès exige que ce surcoût imposé aux agents soit de la responsabilité exclusive de l'administration.

Le Congrès exige que la subvention annuelle attribuée à l'AGRAF soit à la hauteur de ses besoins sans avoir à puiser dans ses réserves financières.

Le Congrès prend acte de la pseudo revalorisation du Titre Restaurant au 1^{er} janvier 2008.

Il exige :

- une revalorisation conséquente de la valeur faciale du titre ainsi qu'une augmentation de la participation de l'administration afin que cette prestation constitue un réel palliatif à l'absence de restauration collective.
-
- l'attribution des titres restaurants à tous les agents qui ne peuvent accéder à la restauration collective en raison des spécificités liées à leurs missions et qui ne bénéficient d'aucune compensation,

- l'attribution d'une indemnité compensatrice pour les agents des TOM et des COM qui ne peuvent ni accéder à la restauration collective, ni bénéficier du titre restaurant.

Le Congrès s'oppose à toute forme de remise en cause du forfait de 18 titres.

Le Congrès dénonce la recherche de conventionnements à "tout prix", y compris avec des structures à caractère commercial, dans le but de supprimer l'attribution du titre restaurant ou de remplacer des restaurants administratifs.

► LOGEMENT

Dans le cadre du nouveau statut des associations, le Congrès exige que la subvention annuelle attribuée à ALPAF lui permette l'exercice de l'ensemble de ses activités sans aucune restriction.

Dans un contexte immobilier caractérisé par une forte hausse des prix et des loyers, et par une stagnation du volume de logements sociaux, le Congrès estime que l'attribution d'un logement social est plus que jamais une des préoccupations essentielles pour l'installation ou la réinstallation des agents et de leur famille.

Cette situation conjuguée à la perte de pouvoir d'achat des agents pèse de plus en plus lourdement sur les revenus des ménages (rapport loyer/revenus) tant en région parisienne qu'en province dans les DOM et dans les COM.

Le Congrès exige la poursuite de créations et de réservations de logements sur l'ensemble du territoire, y compris dans les DOM.

Le Congrès dénonce l'état de vétusté de certains logements. En conséquence, il exige que l'ALPAF interpelle les bailleurs sur la nécessaire intensification des opérations de rénovation du parc existant.

Il réclame l'adaptation des réservations de logements en termes d'implantation et de structure, l'assouplissement des règles d'attribution (notamment le critère une pièce/1 personne), la simplification et l'uniformisation des procédures d'attribution.

Le Congrès exige la poursuite et l'intensification du programme d'adaptation des logements aux personnes handicapées dans le cadre de la législation en vigueur.

Le Congrès revendique la réalisation de programmes spécifiques réservés aux agents en double résidence.

Tout en demeurant attaché à la priorité que constitue l'action collective de réservations de logements, le Congrès considère que les agents doivent conserver le bénéfice d'une aide susceptible de favoriser leur recherche de logement dans le secteur privé.

Il revendique : la mise en place d'un système de garantie des loyers et de caution par l'Etat employeur.

Le Congrès met en garde l'administration sur les tentatives préfectorales de récupérer la gestion des crédits spécifiques "logement" du ministère et s'opposera à toute mise sous tutelle préfectorale dans les opérations de réservations de logement social.

► AIDES ET PRETS

Le Congrès s'opposera à toute régression dans les critères d'accès aux aides et prêts au logement.

Le Congrès revendique l'élargissement de la zone 1 à l'ensemble des communes reconnues pour la cherté de l'immobilier y compris dans les collectivités d'Outre Mer.

Le Congrès prend acte des améliorations, extensions et augmentations des montants et des conditions d'octroi de certaines aides et prêts, et revendique de nouvelles prestations destinées à répondre aux attentes des agents :

- la revalorisation des plafonds de ressources, l'augmentation des points de bonification, la recherche d'un taux attractif du prêt immobilier à long terme bonifié ;
- l'assouplissement des critères et conditions d'attribution du prêt pour faciliter l'installation ;
- la revalorisation et la simplification des conditions d'octroi de l'aide pécuniaire et du prêt social en étendant ce dernier aux possibilités de rachat de prêts à la consommation ou de crédits revolving avec pour objectif de traiter l'endettement et prévenir le surendettement ;
- la création d'un prêt logement pour les agents dont les enfants poursuivent leurs études supérieures dans un lieu éloigné de la résidence familiale,
- La création d'un prêt pour financer les frais de scolarité des enfants d'agents accomplissant des études supérieures
- la suppression des frais de dossier pour l'ensemble des prêts.

► VACANCES LOISIRS

Dans le cadre du nouveau statut des associations, le Congrès exige que la subvention annuelle attribuée à EPAF soit à la hauteur du financement de l'ensemble de ses activités.

Le Congrès condamne les mesures appliquées au secteur vacances-enfants notamment :

- les augmentations constantes de la participation des familles ;
- le transfert des frais de pré-acheminement sur les familles.

Le Congrès demande la remise en place des séjours linguistiques.

Attaché à ce secteur apprécié des agents, le Congrès prend acte des efforts réalisés sur les moyens logistiques déployés pour assurer l'encadrement et le convoiement.

Le recours aux agents des Finances avec l'octroi des dispenses de service nécessaires et la couverture assurantielle correspondante, doit se poursuivre.

Le Congrès exige la prise en charge par l'administration de la totalité des frais d'acheminement des enfants jusqu'aux centres de vacances dans le cadre des séjours courts.

Le Congrès exige, dans le secteur vacances familles, l'augmentation du nombre de tranches d'âge de manière à rendre les tarifs plus équitables.

Le Congrès restera particulièrement vigilant sur la politique d'extension des prestations vacances familles aux agents des autres ministères par le recours à des conventions.

Le Congrès craint que cette politique de mutualisations des moyens ne restreigne l'accès des agents Finances à nos résidences EPAF.

Le Congrès se félicite de la persévérance des actions en faveur de l'accueil en centres de vacances des enfants porteurs de handicaps et réaffirme la nécessité de poursuivre cette démarche.

► PETITE ENFANCE

Dans le cadre d'une véritable politique d'aide à la famille, le Congrès exige une amélioration des prestations liées à l'accueil des enfants en bas âge, y compris par la création de nouveaux dispositifs et aides.

► RETRAITES

Le Congrès met en garde l'administration contre toute tentative d'exclure les retraités, du champ des bénéficiaires de l'action sociale, notamment au travers de la prise en compte de leur effectif dans la grille des moyens humains accordés aux délégations.

Le Congrès déclare insuffisantes et inadaptées les prestations offertes aux retraités. Il exige la mise en place d'une réelle politique dans ce secteur en tenant compte des difficultés liées à la dépendance. Il constate que de plus en plus de retraités doivent encore assumer la charge d'enfants ou de parents dépendants.

Il considère que les retraités doivent être reconnus comme bénéficiaires de l'action sociale au même titre que les actifs et qu'il appartient à l'Etat employeur de couvrir leurs besoins par des prestations adaptées.

Il maintient sa revendication de réservations de places en maisons de retraite et de renforcement de tout dispositif permettant de faciliter le maintien à leur domicile.



Face aux difficultés croissantes rencontrées par les agents, le Congrès revendique une réelle politique d'action sociale au croisement de la vie professionnelle et extra professionnelle qui permette d'améliorer les conditions de vie de tous les agents, actifs et retraités. A ce titre, il combattra toute tentative d'individualisation des prestations et d'instrumentalisation de l'action sociale au profit de la gestion des ressources humaines.

Le Congrès mandate la Fédération des Finances, à tous les niveaux, pour faire aboutir ses légitimes revendications.

